

Profession

Assemblée générale du 23 avril 2005

Le 23 avril 2005, à 9 heures 30, Monsieur le Président Gérard DELVAUX a ouvert la dix-neuvième assemblée générale de l'Institut. A cette occasion, outre de nombreuses personnalités du monde économique et judiciaire, près de 900 membres s'étaient déplacés à l'Auditoire 2000 du Parc des Expositions de Bruxelles, au Heysel. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette assemblée.

ALLOCATION DE MONSIEUR GÉRARD DELVAUX, PRÉSIDENT

Le Président commence par souligner que l'année 2005 est un jalon important pour l'Institut, dès lors qu'elle correspond au 20^e anniversaire de sa création, lequel a été célébré à BRUGES, le 18 février 2005, cette célébration ayant rappelé avec succès au monde politique et économique l'importance des fonctions d'expert-comptable et de conseil fiscal.

Il indique qu'une meilleure concertation avec les décideurs économiques et financiers a été lancée afin d'étudier toutes les nouvelles

orientations de la profession, avec le souci de mieux la faire connaître au monde extérieur.

Eu égard à l'harmonisation indispensable des référentiels comptables dans un contexte international de la construction européenne, le Président prône une modernisation de notre droit comptable respectant les concepts de prudence, de sincérité économique et de bonne foi, sans cependant créer de coût supplémentaire démesuré pour les PME.

Il précise que l'action menée avec le Conseil de l'Institut est aussi une action d'ouverture vis-à-vis des autres professions du chiffre, et

LE BUREAU

Le bureau était composé de : Messieurs Gérard DELVAUX, Président, Erwin VERCAMMEN, Vice-président, Benoît VANDERSTICHELEN, Secrétaire-Trésorier, et Madame Christiana BAERT, Secrétaire, assistés de Monsieur Eric STEGHERS, Directeur général.

de g. à d. : Christiana BAERT, Erwin VERCAMMEN, Gérard DELVAUX, Benoît VANDERSTICHELEN et Eric STEGHERS.





Gérard DELVAUX, Président

que le dialogue est également poursuivi avec d'autres professions libérales, comme les notaires et les avocats.

Monsieur DELVAUX met l'accent sur l'indépendance, qui plus que jamais reste la pierre angulaire de la profession. Concernant le corporate governance, il souligne qu'outre la tâche de conseiller comptable, fiscal, juridique, les experts-comptables et conseils fiscaux sont les mieux placés pour donner les garanties nécessaires aux tiers en remplissant le rôle d'administrateur indépendant.

L'orateur souhaite que la profession, centrée sur les conseils aux entreprises, accentue sa présence aux côtés des dirigeants des sociétés familiales, qui représentent 40 % du chiffre d'affaires cumulé et plus de 50 % des emplois.

Ce sont les six départements créés au sein de l'Institut, et à la tête desquels se trouve un membre du Conseil, qu'évoque ensuite le Président, qui, sans hiérarchiser leurs travaux respectifs, montre que le stage a fait l'objet, en 2004, d'une réforme particulièrement importante afin de mieux assister à la fois les stagiaires et leurs

maîtres de stage dans la réalisation d'un stage effectif et pratique.

Selon M. DELVAUX, les modalités de déroulement du stage se fondent essentiellement sur la volonté affirmée de renforcer la qualité du stage par une pratique professionnelle intensive, d'encadrer et d'assister plus régulièrement, sur le plan technique, les stagiaires et leurs maîtres de stage, de simplifier les procédures et formalités administratives entre les stagiaires et le service de stage, de réviser le journal de stage devenu électronique, de garantir la parfaite équivalence de maîtrise des matières fiscales entre un futur expert-comptable qui souhaite également porter le titre de conseil fiscal et le professionnel qui porte le seul titre de conseil fiscal, de garantir aux stagiaires une pratique accrue, durant les trois années de stage, des missions spécifiques des experts-comptables et conseils fiscaux à haute valeur ajoutée, et enfin de respecter l'évolution des diplômes délivrés dans le cadre des accords de Bologne.

Il précise que le stage a pour but de permettre au stagiaire d'acquérir progressivement une aptitude technique pratique à exercer sa future profession au travers d'une mise en

pratique réelle et concrète de ses connaissances théoriques avec l'aide de son maître de stage, et d'une mise en situation réelle d'exercice de la profession par la gestion de projets, de clients, au moyen de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Pour chaque domaine de compétence, des objectifs d'apprentissage sont définis ; le Président DELVAUX explique par quels moyens ils peuvent être atteints.

Saluant l'immense travail élaboré en 2004 par le département « Stage », le Président DELVAUX remercie particulièrement M. Jos VAN WEMMEL, Mme Christine CLOQUET, Mlle Micheline CLAES et M. Staf JONGEN, qui ont mené à bien le renouveau du stage.

Après avoir signalé que le département « Publications et outils d'assistance » avait développé un site où figurent toutes les informations actuelles en rapport avec l'expertise comptable, le droit des sociétés et la fiscalité, il termine en évoquant les faits marquants de l'Institut en 2004, à savoir :

- La Commission des Conseils fiscaux chargée, entre autres tâches, de la rédaction d'un nouvel arrêté royal de déontologie pour les experts-comptables et les conseils fiscaux, a tenu ses premières réunions en 2004.
- La Commission Informatique, qui a notamment pour vocation de dénicher dans l'offre importante et variée les « maîtres-achats » pour les besoins professionnels spécifiques des membres, s'est également réunie.
- Les réunions du Conseil ont donné lieu à des réflexions sur la modernisation de la profession et sur l'organisation d'une année de stage commune IEC-IRE.
- L'Institut a participé « extra-muros » aux discussions portant sur des thématiques telles que

les déclarations électroniques, la simplification administrative, le dossier « Indépendants », les normes IFRS...

- Cette approche fut également consolidée dans la politique de publication de l'Institut (guide pratique Administration de sociétés, Vade-mecum, Code des sociétés annoté), et aussi par la journée d'études organisée avec la Fédération des Notaires sur les principaux points du droit des sociétés à prendre en considération à l'occasion de la constitution d'une société et au cours de ses premières années d'existence.

Monsieur DELVAUX évoque en outre les nombreux projets ayant abouti en 2004, comme la signature du protocole d'accord avec Certipost, mais aussi les nouveaux lieux privilégiés de discussions qui ont été ouverts, à l'instar de l'ASBL XBRL Belgique, dont les efforts devraient aboutir, dès 2007, au dépôt des comptes annuels statutaires normalisés auprès de la Banque Nationale selon ce standard, ou le projet aujourd'hui abouti de journal de stage électronique. D'autres chantiers en cours sont énumérés par l'orateur, notamment les travaux entamés afin de pouvoir bénéficier de recommandations en matière d'élaboration du plan financier, du renforcement de la lutte contre le blanchiment, du soutien des entreprises en phase de création, des nouvelles technologies, du corporate, du droit des sociétés, du droit de la faillite, etc.

Monsieur le Président DELVAUX remercie les membres du Conseil, le personnel, le Directeur général, Eric STEGHERS, et ses adjoints, Roger LASSAUX et Rutger VAN BOVEN, et remercie particulièrement le Vice-président, Erwin VERCAMMEN, pour tout l'appui qu'il apporte à l'étude et au succès des décisions du Conseil de l'Institut.

Monsieur Erwin VERCAMMEN, Vice-président, prend ensuite la parole.

ALLOCUTION DE MONSIEUR ERWIN VERCAMMEN, VICE-PRÉSIDENT



Erwin VERCAMMEN, Vice-président

Les applications informatiques occupant une place indispensable dans la pratique professionnelle quotidienne des experts-comptables et des conseils fiscaux, le Vice-président VERCAMMEN commence par évoquer les réalisations concrètes auxquelles ont abouti les efforts de la « Commission Informatique », créée dans les rangs de l'Institut, et de la « Commission ICT », composée de membres de l'IEC et de l'IRE, et à l'avenir aussi de membres de l'IPCF.

L'orateur souhaite tout d'abord attirer l'attention sur les efforts fournis par l'Institut dans le cadre de la déclaration électronique à l'impôt des personnes physiques ou

du projet « Tax-on-Web » : à partir de cette année, les déclarations à l'impôt des personnes physiques pourront être complétées de manière plus rapide et plus efficace. Le Vice-président exprime le souhait que les membres et stagiaires fassent un usage intensif du système Tax-on-Web, essentiellement parce qu'il leur permettra d'obtenir un accusé de réception de la déclaration et de ne plus dépendre de la livraison matérielle de la déclaration et de ses annexes. Concernant la déclaration à l'impôt des sociétés, il précise qu'il faudra attendre l'année prochaine, et espère que les modalités d'encodage – à savoir l'introduction d'un code et du montant y afférent – seront identiques à celles de la déclaration électronique à l'IPP. M. VERCAMMEN espère que, dans le futur, les membres et stagiaires pourront adresser des fichiers à l'Administration directement par voie électronique, ce qui nécessite un format de fichier universel qui s'est concrétisé entre-temps par l'XBRL.

L'orateur évoque ensuite :

- L'« Extensible Business Reporting Language » et l'ASBL XBRL Belgique créée le 22 novembre 2004 à l'initiative commune des trois Instituts, de la Banque Nationale de Belgique, de la Commission des Normes Comptables, de la Commission bancaire, financière et des Assurances, de l'Association belge des Banques et du SPF Finances. Sous l'impulsion de la Banque Nationale de Belgique, cette ASBL s'est chargée d'une tâche importante en matière de taxonomie pour le dépôt des comptes annuels à partir de 2007.
- La création par l'Institut d'une plate-forme de nouvelles sur Internet, qui permettra de mieux informer les membres et stagiaires de l'actualité dans les domaines de la comptabilité, de

Profession

l'audit, de la fiscalité et du droit des sociétés, et qui remplacera le bulletin IEC-Info bimensuel imprimé sur papier.

- La nécessité de renforcer la collaboration de l'Institut avec Certipost, étant donné l'importance croissante de l'utilisation de la signature électronique dans l'exercice de la profession et les avantages de cette signature numérique.
- Le journal de stage électronique, qui peut être signé par le stagiaire, son maître de stage et la Commission de stage à l'aide du même certificat Certipost, et doit contribuer à une meilleure gestion du stage.
- L'article 129bis C. soc., qui prévoit la possibilité d'infliger une amende administrative en cas de dépôt tardif des comptes annuels à la Banque nationale de Belgique. Sur ce plan, M. VERCAMMEN souligne que les membres de l'Institut ne peuvent ignorer la réalité juridique. Il estime souhaitable que le délai de dépôt des comptes annuels soit aligné sur le délai de rentrée des déclarations en matière d'impôt sur les revenus,

mais ajoute qu'à ce jour, l'Institut ne peut pas garantir que cela se fera. Il demande dès lors aux membres de l'Institut de respecter les lois qui régissent notre profession, pendant que, de son côté, l'Institut s'efforcera de trouver une solution pratique à ce problème.

- La consultation gratuite des comptes annuels des entreprises via l'Extranet de l'Institut. Le Vice-président annonce aux membres que, pour chaque entreprise, ils recevront, outre un aperçu des comptes annuels, des informations de la Banque-Carrefour des Entreprises indiquant les implantations, les publications au *Moniteur belge* et le PCMN avec une interprétation des comptes, et que des possibilités supplémentaires viendront encore s'ajouter en 2005.
- La simplification administrative. De nombreux domaines laissant sur ce plan à désirer, malgré la tendance positive qui s'est amorcée ces dernières années, l'Institut considère qu'il lui revient de prêter son entière collaboration aux services publics compétents. A cette fin, M. Erwin

VERCAMMEN demande aux membres de signaler d'éventuelles obligations superflues ou à simplifier, afin que l'Institut puisse arriver à une solution satisfaisante pour tout le monde.

Monsieur VERCAMMEN profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à son élection il y a un an et qui le soutiennent, et souligne le souhait et la volonté de l'Institut de mieux informer les membres, de les impliquer davantage dans le fonctionnement de notre Institut, de faciliter l'exercice de la profession et de le rendre plus performant, et en outre de mieux gérer le stage. Il tient à insister sur le fait que la politique transparente menée par le Comité exécutif contribue à accroître l'engagement des conseillers et des collaborateurs de notre Institut.

Le Vice-président remercie les membres qui se sont mis au service des nombreux groupes de travail de l'Institut, les collaborateurs qui, en son sein, se consacrent entièrement à la profession, et, tout particulièrement, le Président Gérard DELVAUX.

RAPPORT FINANCIER

M. Benoît VANDERSTICHELEN, Secrétaire-Trésorier, rend compte de la situation financière de l'Institut et commente les états financiers transmis aux membres.

A. Comptes de résultats de 2004

Synthèse de ce compte :

	RÉALISATION	BUDGET	ECARTS
Recettes	3.397.827,80	3.555.612,64	-157.784,84
Dépenses	3.846.050,91	3.555.612,64	+290.438,27
	-448.223,11	-	-448.223,11
MALI			-448.223,11



Benoît VANDERSTICHELEN, Secrétaire-Trésorier

Après application des amortissements linéaires de 199.025,78 EUR et la reprise de la provision pour mise à jour des publications de 25.000,00 EUR, le mali de l'exercice s'élève donc à 448.223,11 EUR.

Le Secrétaire-Trésorier propose d'affecter ce mali au report à nouveau de l'avoir social qui se présentera comme suit :

Situation au début de l'exercice	2.376.807,38
Excédent des charges sur les produits	- 448.223,11
Avoir social au 31/12/2004	1.928.584,27

B. Analyse succincte du bilan : points significatifs

Actif, Immobilisations (1.896.725,24 EUR)

point II – Incorporelles

point III – Corporelles

Report au 01/01/2004		1.296.887,77
Acquisitions 2004		
a) Frais de développement « journal » de stage	74.415,00	
b) Aménagements/transformations	223.564,69	
c) Transformations bâtiment arrière	415.948,59	
d) Mobilier de bureau	57.312,22	
e) Matériel informatique	27.622,75	
		798.863,25
Dotation aux amortissements 2004		-199.025,78
Valeur comptable nette		1.896.725,24

Actif, point X. Comptes de régularisation (158.638,87 EUR)

Charges à reporter		
Gala 20 ans – 18/02/2005	102.198,41	
Conseil Supérieur / IIN / FVIB / XBRL	23.902,79	
Réservation salle / caution	11.369,00	
Assurances	912,76	
Redevances et maintenance	1.700,71	
Abonnements	3.808,44	
ON LINE Publications / Vigie - GRAYDON	11.858,00	
Orbit-One – adaptation du site (structure)	<u>1.760,36</u>	
		157.510,47
Produits à recevoir		
Jetons de présence à récupérer	<u>1.128,40</u>	
		1.128,40
		<u>158.638,87</u>

Profession

C. Ecarts budgétaires significatifs

I. Ecarts budgétaires sur produits

Cotisations	-110.177,10
Droits de dossiers	- 19.285,88
Droits d'agrégation	- 9.124,86
Pénalités et arriérés de cotisations	+ 15.591,58
Autres produits	- 11.854,12
Mise à jour pour publication	- 25.000,00
Produits financiers s/placements	- 1.669,89
Produits exceptionnels	+ 3.735,43
ECART :	-157.784,84

II. Ecarts budgétaires sur charges

Achats et publications	- 2.935,31
Charges immeuble	+ 7.243,61
Services et biens divers	+310.822,23
Conseil Supérieur : participation 2004	+ 12.585,89
FEE/IFAC/CFE/EFRAG/IIN	- 17.040,70
Rémunérations et charges sociales	- 41.801,16
Amortissements	+ 43.025,78
Reprise de provision pour mise à jour des publications	- 25.000,00
Autres charges	+ 1.182,22
Charges financières s/intérêts créditeurs	+ 2.355,71
ECART :	+290.438,27

L'écart défavorable total s'élève à : 448.223,11 EUR.

D. Evolution de notre Trésorerie

Eléments favorables (Total I)		-743.721,62
soit Créances à un an au plus	+ 71.814,44	
Dépôt à terme	-900.000,00	
Disponible	- 16.572,19	
Comptes de régularisation	+101.036,13	
Eléments défavorables (Total II)		+329.566,16
soit Dettes à un an au plus	+250.502,80	
Comptes de régularisation	+ 79.063,36	
ECART 2003/2004		-1.073.287,78
Cela se confirme comme suit :		
Fonds social (diminution 2004)		-448.223,11
Provision pour risques & charges		- 25.000,00
Contre-modification des comptes		
Immobilisations incorporelles	49.610,00	
Immobilisations corporelles	550.227,47	
Immobilisations financières	227,20	
		-600.064,67
ECART 2003/2004		-1.073.287,78

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs Christian RONSSE et Emile VANKEERBERGHEN, Commissaires, ont fait rapport sur les comptes de l'année écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaire, mandat qu'ils ont pu exercer dans un esprit de collaboration avec le Conseil et les services de l'Institut en toute liberté et indépendance, les commissaires ont pu confirmer que les comptes annuels au 31 décembre 2004 présentant un solde négatif de 448.223,11 EUR et un avoir social de 2.486.098,99 EUR sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.



Quelques invités de marque

PRÉSENTATION DU BUDGET 2005

M. Benoît VANDERSTICHELEN, Secrétaire-Trésorier, présente ensuite le budget 2005. Le montant des cotisations pour les personnes physiques est indexé de 5 % et la taxe obligatoire à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) est portée à 13,29 EUR.

Les membres de l'assemblée générale approuvent unanimement les comptes annuels 2004 et le budget 2005.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donnent décharge aux membres de Conseil et au Trésorier.

PRÉSENTATION DU SITE D'INFORMATION «IEC-INFO»

Madame Christiana BAERT, Secrétaire, et Monsieur Benoît VANDERSTICHELEN, Secrétaire-Trésorier, présentent, avec le concours de Monsieur Eric STEGHERS, Directeur général, et de Monsieur Rutger VAN BOVEN, adjoint au Directeur général, le nouveau site d'information qui sera prochainement lancé par l'Institut.

Par un échange de questions et de réponses, les précités expliquent quel sera le contenu des rubriques qui constitueront l'architecture de ce site : « 41, Rue de Livourne » ; « Vigie » ; « Parole d'experts » et « Tax Today ».

Le site fournira une information journalière, complétée chaque semaine par un éventail d'articles plus fouillés sur des thématiques particulières, toujours au cœur de l'actualité, et par une information précise sur les activités de l'Institut.

Ensuite, deux responsables des Editions Kluwer présentent le site <http://www.taxtoday.be/>.

CATEGORIES	COTISATIONS
1) Personnes physiques membres internes Une réduction de 50 % est accordée aux :	312,34
a) nouveaux membres internes agréés en 2005, 2004, 2003, après accomplissement d'un stage de 3 ans	156,18
b) membres internes pensionnés	156,18
2) Personnes physiques membres externes (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 13,29 EUR) Une réduction de 50 % est accordée aux :	481,81
a) nouveaux membres externes agréés en 2005, 2004, 2003, après accomplissement d'un stage de 3 ans (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 13,29 EUR)	247,55
b) membres externes pensionnés (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 13,29 EUR)	247,55
3) Sociétés professionnelles	
- unipersonnelles	178,48
- autres	446,21
4) Stagiaires (frais administratifs)	100,00
5) Stagiaires (droit d'inscription)	125,00

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- désignation de nouveaux commissaires francophones et néerlandophones ;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
- approbation du budget pour 2005, le montant des cotisations pour les personnes physiques étant indexé de 5 % et la taxe

obligatoire à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) étant portée à 13,29 EUR ;

- décharge pour les membres du Conseil, le Trésorier et les Commissaires.

La séance a été levée à 11 heures 45 et suivie d'une réception à laquelle ont été conviés tous les participants.¶